

# Note d'information pour la présentation de chevaux demi-sang CH lors du test en terrain "Equitation"



## Sens et but du test en terrain

Le test en terrain „Equitation“ est une épreuve d'élevage et a pour but de recueillir de plus amples informations à long terme sur l'extérieur et la prédisposition en performance des jeunes chevaux. Les résultats servent d'aide aux éleveurs et aux organes de la Fédération, lors de la prise de décision d'élevage.

Est jugé pour l'extérieur la prédisposition génétique et naturelle, les allures de base et le saut en liberté des jeunes chevaux.

## Préparation

- Le cheval doit être présenté en parfait état de santé (carte de visite de l'éleveur).
- Est-ce que la tenue, la selle et la bride correspondent aux exigences ?  
Selon les conditions météorologiques, prendre une couverture
- Contrôler la totalité des documents:
  - document d'identification original (passeport)
  - vaccins (selon règlement FSSE ; à la réalisation du test en terrain, le cheval doit avoir au moins reçu la 2<sup>ème</sup> injection de l'immunisation de base contre la grippe équine ; respect du délai d'attente de 7 jours après l'injection.)
  - Programme de l'organisateur.

## Arrivée / Directives de l'organisateur / Contrôle des vaccins

Choisissez l'heure d'arrivée de façon à ce que le cheval ait suffisamment de temps pour s'adapter à l'environnement inconnu, resp. pour la préparation individuelle.

Par paiement des frais d'inscription, le numéro de tête de votre cheval vous sera remis sur place au bureau de l'organisateur. Les directives de l'organisateur méritent toute l'attention.

Au contrôle des entrées, la secrétaire de concours est tenue de contrôler le carnet de vaccination. Les chevaux sans vaccination adéquate seront refusés.

## L'usage d'aides prohibées

Un renforcement des directives a été nécessaire en raison de l'usage d'aides prohibées comme des guêtres en plomb. Sur autorisation spéciale des juges présents, des guêtres légères sont admises à l'arrière. La demande d'autorisation pour l'utilisation de telles guêtres doit être adressée aux juges juste avant le début des épreuves partielles allures de base / saut en liberté. Les juges mettent à dispositions des guêtres contrôlées de la fédération.

Il est interdit d'influencer les performances des chevaux, leurs mouvements naturels et leur coup de saut par des médicaments non autorisés (dopage) ou par l'usage de quelque substance que ce soit.

En cas de doute sur un surmenage du cheval ou sur une préparation inadéquate de celui-ci, le juge peut décider d'interrompre le test afin de préserver le cheval.

## Présentation de votre cheval

### a) Appréciation de l'extérieur

L'appréciation s'effectue à la main, sur le triangle. Les chevaux sont présentés bridés (filet ordinaire selon directive FSSE), sans selle ni sangle, ainsi que sans guêtres ni bandages.

Présentez le cheval correctement dans le secteur marqué/indiqué par les juges (droit ; d'aplomb sur ses quatre membres, position légèrement ouverte = chaque membre est visible par les juges, respectivement les membres orientés du côté des juges sont positionnés loin l'un de l'autre).

Pendant la mesure de la hauteur du garrot, ainsi que lors de la description linaire et de l'appréciation du pas et du trot les indications des juges doivent être suivies. La conversion sur le triangle s'effectue toujours au pas et à la main droite.

**\* Veuillez faire attention que votre cheval présente tout son potentiel au pas et au trot. Le juge peut apprécier seulement ce qui est visible.**

### b) Saut en liberté

Le saut en liberté s'effectue dans le couloir. L'aptitude au saut y est jugée.

Le cheval est présenté avec un filet (filet ordinaire selon directive FSSE), sans selle ni sangle, ainsi que sans rênes.

Guêtres aux antérieurs: Selon le règlement, seuls sont autorisés pour les antérieurs des protège-tendons légers et ouverts sur le devant.

Guêtres aux postérieurs: En principe, aucune guêtre n'est autorisée aux postérieurs.

De légers protège-boulets seront permis aux postérieurs uniquement dans des cas dûment justifiés et avec autorisation spéciale des juges présents.

Sur autorisation spéciale des juges, des guêtres légères sont admises à l'arrière.

Le cheval est mené calmement et à la main (rênes ou corde légèrement attaché par les anneaux) par son propriétaire ou une personne déléguée vers les obstacles. Recommandation: lâcher le cheval déjà au milieu de la partie courte.

Si vous avez des souhaits spéciaux concernant l'aide par le fouet, veuillez annoncer immédiatement aux chasseurs. Sans information au préalable de votre part, le personnel auxiliaire œuvre selon son propre jugement/gré. Le déroulement est déterminé par les juges. Après chaque saut le cheval est à stoppé par le propriétaire ou la personne déléguée du côté opposé du couloir et à mener de nouveau calmement vers l'obstacle.

**Avant** le début du saut en liberté, le propriétaire peut annoncer au juge s'il ne souhaite **pas** laisser tester le cheval sur la hauteur maximal. Dans ce cas, la note générale du saut en liberté possible est de maximum 7.

### Position des chasseurs C (voir aussi croquis test en terrain saut en liberté)

C 1: depuis le lâcher jusqu'à la perche d'appel

C 2: prend le cheval depuis la perche d'appel et l'accompagne jusqu'à env.1.50m de l'obstacle B (droit)

C 3: prend le cheval depuis 1.50m avant l'obstacle B (droit) et l'accompagne sur le B et le C;  
Le cheval ne doit pas avoir peur de lui. Utiliser la voix!

### Tenue du fouet

Amener le fouet de l'arrière en bas vers l'avant en haut

### **Comportement des chasseurs**

- Ne pas „traquer“ les chevaux. Bon échauffement.
- Toujours conduire le cheval calmement.
- Le chasseur se tient toujours derrière le cheval et lui indique clairement la voie à suivre.
- En cas d'hésitation → soutenir et diriger le cheval.

Le chasseur doit toujours rester attentif, observer le cheval et lui apporter toute l'aide possible avec flexibilité.

### **c) Allures de base**

Cette épreuve partielle s'effectue sous le cavalier. L'appréciation se fait, en général, par groupes de 2 à 4 chevaux. Les allures et les changements de pas sont dictés par les juges. À la fin de l'épreuve, les paires cavalier/cheval se mettent en ligne et l'exercice descendre/monter en selle est effectué et jugé individuellement.

Les cavaliers possèdent au moins le brevet. (Indication du numéro de brevet à l'inscription)  
Recommandation : cavalier niveau licence

### **Tenue, selle, brides, guêtres**

Les cavaliers sont tenus de participer avec une tenue correcte comprenant: culotte et jaquette d'équitation, bottes d'équitation (ou imitation de bottes d'équitation combinant des mini-chaps et des bottines de cuir lisse et de même couleur) et bombe. Le port d'éperons est facultatif. L'emploi d'une selle de saut, de dressage ou de complet, ainsi qu'une baguette (également cravache de dressage) est autorisé. Les chevaux sont présentés avec un filet (filet ordinaire selon directive FSSE), sans martingale ni encrènement.

Des guêtres légers et ouverts sur le devant sont admises (devant). Sur autorisation spéciale des juges, des guêtres légères peuvent être autorisées à l'arrière.

Un filet de nez est autorisé avec l'accord des experts, lorsque la partie équitation du test en terrain se trouve à l'extérieur.

### **Classements**

Après chaque test, l'organisateur peut remettre aux propriétaires un classement.

Les notes et classements des différents tests en terrain ne sont pas comparables entre eux. Les juges, l'environnement, la météo, etc., sont différents à chaque test en terrain et ont une influence sur les performances du cheval.

### **Répétition du test en terrain / recours**

Une répétition unique est possible, si, après décision des juges, le test a dû être interrompu pour cause de maladie, blessure ou de boitement ; ou si les performances sont insuffisantes pour l'inscription dans le papier d'identité (moyenne des notes de la performance au test en terrain (saut en liberté et allures de base sous la selle) inférieur à 5 ou une des notes partielles (saut en liberté ou allures de base sous la selle) en dessous de 4.).

Les décisions des juges sont définitives et ne peuvent être contestées.

### **Risques**

Les risques du transport et de la présentation du cheval incombent au propriétaire.



## Test en terrain équitation – saut en liberté Construction parcours et position chasseur

